# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

# Lapidaire
# option B pierres de couleur

Le lapidaire est spécialisé dans la taille et le polissage des pierres précieuses.

Le lapidaire est spécialisé dans la taille et le polissage des pierres précieuses. Les compétences du titulaire du CAP Lapidaire, option pierres de couleur couvrent principalement la mise en couleurs c'est-à-dire la recherche de la partie de la pierre à mettre en valeur, l'orientation de la coupe à suivre, les opérations de taille ronde, ovale, en trapèze, en cabochon, etc., le calibrage et la pesée.
Cet ouvrier qualifié connait les outillages, les abrasifs courants et possède des notions de gemmologie.
Il est capable de tailler, polir (sciage, encimentage, formage, taillage et polissage) et calibrer une pierre à facette ou cabochon
Il est capable de se s'exprimer graphiquement pour apprécier un volume et des tailles de pierres.
Vous devez également développer une connaissance pointue des différentes caractéristiques concernant les pierres précieuses, les pierres fines et les pierres ornementales, ainsi que les métaux et les différentes techniques visant à les fondre et à les fixer. Parce que la manipulation des pierres, des métaux et de certaines substances peut générer des émanations toxiques, il vous sera indispensable de bien maîtriser les consignes de sécurité et de connaître les équipements nécessaires à porter à tout moment (notamment masques et gants). Mais ce n'est pas tout. Car au-delà de ces considérations techniques, votre rôle de lapidaire réclamera encore une qualité cruciale : la créativité.

## Débouchés

Le titulaire du CAP Lapidaire est appelé à exercer des fonctions d'exécution dans la réalisation des tâches confiées dans de petites et moyennes entreprises artisanales

## Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Qualités requises : grande capacité de concentration et minutie à toute épreuve, ainsi que de beaucoup de rigueur, de patience et d'organisation.

## Programme

| Grille horaire (a) | 1ère année | 2ème année |
|---|---|---|
| Enseignement professionnel | 333h30 | 312h |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Réalisation d'un chef d'œuvre(c) | 87h | 78h |
| Prévention Santé Environnement | 43h30 | 26h |
| Français, Histoire-Géographie | 43h30 | 39h |
| Enseignement moral et civique | 14h30 | 13h |
| Mathématiques – Physique-Chimie | 43h30 | 39h |
| Langue vivante | 43h30 | 39h |
| Arts appliqués et culture artistique | 29 | 26h |
| Education physique et sportive | 72h30 | 65h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 101h30 | 91h |
| Période de formation en milieu professionnel (semaines) | 6 à 7 | 6 à 7 |

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

## Enseignements professionnels

- Volume technique-modelage
- Dessin d'art
- Dessin technique
- Technologie
- Connaissance des matériaux : métaux précieux, gemmes
- Organisation d'un atelier, connaissance des outils et des machines.
- Histoire de l'art et du bijou

## Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.
La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

## Examen

**Unités professionnelles :**

- Epreuve de modelage, coeff 12
- Epreuve de spécialité, coeff 9
  - Taille et poli d'une pierre ronde
  - Taille et poli d'une pierre ovale
  - Taille et poli de 4 carrés
  - Taille et poli de 4 trapèzes
  - Taille et poli d'un cabochon

**Unités d'enseignement général :**

- Français coeff. 1
- Mathématiques– appliquées, coeff. 2
- Dessin à vue, coeff. 1
- Dessin technique, coeff. 2
- Technologie générale, coeff. 1
- Technologie de spécialité, coeff. 2

## Poursuites d'études

Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en deux ans en brevet des métiers d'art.

**Exemple(s) de formation(s) possible(s)**

- Mention complémentaire (MC) Joaillerie

**Pour connaitre les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.**

## Ou se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

## En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse**